

du 12 octobre 1970

-----

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;

VU l'Ordonnance n° 70-34/PC du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 102/PR/MAE du 11 Avril 1968 nommant à titre personnel Monsieur Virgile TEVOEDJRE, Ministre Conseiller à l'Ambassade du Dahomey à Washington ;

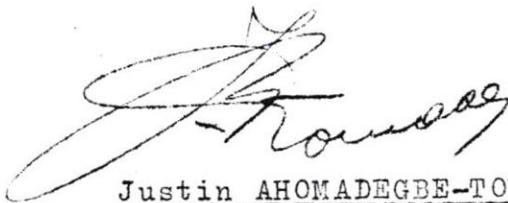
Le Conseil des Ministres entendu,

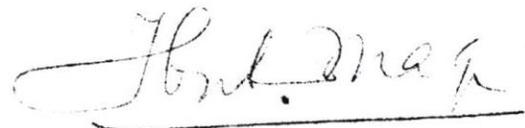
D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Est et demeure rapporté le Décret n° 102/PR/MAE du 11 Avril 1968 nommant à titre personnel Monsieur Virgile TEVOEDJRE, Ministre Conseiller à l'Ambassade du Dahomey à Washington.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter du 1er Septembre 1970, sera publié au Journal Officiel .-

Fait à COTONOU, le 12 octobre 1970  
par le Conseil Présidentiel,

  
Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

  
Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHE

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

  
Docteur D. BADAROU

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6  
MAE et ses sces 15 - Ministères 10  
HC 3 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF 4  
JORD-Gde Chanc. 2 - DEP-DGAJL 4  
Dtion Stat. 2 - Intéressé 1.